

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FEVRIER 2018 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	<b>X</b>			
M. Jean-Jacques DEHAIS	<b>X</b>			
Mme Françoise VAUTIER	<b>X</b>			
Mme Sophie CLAIR	<b>X</b>			
M. Gérard DUJARDIN	<b>X</b>			
Mme Dominique HAVET			<b>X</b>	Mme DUBEC Armelle
M. Pierre LOZOUET	<b>X</b>			
Mme Armelle DUBEC	<b>X</b>			
M. Éric LESOBRE	<b>X</b>			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	<b>X</b>			
M. Xavier LEVASSEUR	<b>X</b>			
Mme Valérie BASLEY	<b>X</b>			
M. Emmanuel MOREL	<b>X</b>			
Mme Chantal DUJARDIN	<b>X</b>			

Secrétaire de séance : Mme BASLEY Valérie.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 5 JANVIER 2018 :**

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 5 Janvier 2018, le Conseil Municipal approuve celui-ci, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Appel à projet au titre du DSIL 2018 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Chemin communal Impasse des Colibris.
- SDE 76 : maintenance éclairage publique

**Le Conseil Municipal donne son accord.**

**1° DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA PREFECTURE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA REGION :**

Afin de pouvoir déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture de Seine-Maritime, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (DSIL), ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et de la Région, Mme Le Maire demande l'autorisation aux élus de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation des projets suivants :

- **Chapelle du Tôt** : travaux charpente, toiture et vitraux.
- **Sécurisation centre-bourg et signalisation.**
- **Réhabilitation de la gare et extension du parking.**
- **Parkings Quai des Sports et dépose « Minute » centre-bourg** : sécurisation des espaces publics.
- **Accessibilité PMR Cabinet para-médical.**
- **Défense Incendie** Route des Marettes.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture, Conseil Départemental et auprès de la Région, pour les travaux désignés ci-dessus et à signer tous documents s'y rapportant et **décide** d'inscrire ces travaux au budget primitif, en section d'investissement.

**2° PROPRIETE CORDELLEVILLE :**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la promesse de vente du terrain situé à Cordelleville, cadastré actuellement section B n°365, d'une superficie de 4 926 m².

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **est favorable** à l'acquisition du terrain situé à Cordelleville, **autorise** Mme le Maire à signer la promesse de vente du terrain.

**3° CREATION BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE CLOS SAINT SAUVEUR :**

Il s'agit d'acter la création en 2018 d'un budget annexe, pour l'aménagement du terrain à Cordelleville, cadastré actuellement section B n°365.

Mme le Maire rappelle que l'orientation du PADD était de poursuivre un développement équilibré et durable, un confortement du principal hameau du Grand Cordelleville qui est proche du bourg et desservi par les transports scolaires, et comblement des dents creuses. Une orientation d'aménagement OAP a été réalisée sur ce secteur.

La Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section B n°366, d'une surface de 8 071 m<sup>2</sup>, située au hameau du Grand Cordelleville, additionnée de la parcelle en cours d'acquisition, d'une surface de 4 926 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 12 997 m<sup>2</sup>. La Commune souhaite créer un lotissement communal comptant entre 10 et 14 lots.

Il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la Commune. En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, la gestion relève du domaine privé de la Collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** la création du budget annexe dénommé « Lotissement Le Clos Saint Sauveur » ; **prend** acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux ; **autorise** Mme le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale.

#### 4° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

ASSOCIATIONS	2015	2016	2017	2018	
				Demande assos.	vote
Anciens combattants	300 €	250 €	250 €	250 €	<b>250 €</b>
FCNO	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	<b>2 400 €</b>
Ainés	800 €	600 €	600 €	600 €	<b>600 €</b>
Jumelage	854 €	854 €	854 €	854 €	<b>854 €</b>
Coopérative	38 €/enf = 122 4 636 €	38 €/enf = 123 4 674 €	Mat 46 X 38 = 1748 € Elem 73 X 38 = 2774 € Total = 4522 €	<b>Maternelle :</b> 42 élèves X 38 € = 1 596 € <b>Elémentaire :</b> 74 élèves X 38 € = 2 812 € <b>TOTAL : 4 408 €</b>	<b>Maternelle : 1 596 € Elémentaire : 2 812 €</b>
Foyer rural	2 500 € 3 000 €	2 500 € 3 500 €	2 500 € 3 500 €	2 000 € 1 500 € (Clères d'été) 600 € (Jonquille)/déjà voté	<b>2 000 € 1 500 €</b>
Raid aventure	250 €	250 €	0 €		
Atelier cléris	450 € (+100 € prix)	450 €	450 €	450 €	<b>450 €</b>
Office de tourisme	2935,80 € + 500 €	3036 € + 500 €	500 €	Dissolution prochaine	--
SSIADPA	1 000 €	1 000 €	0 €	--	--
Union musicale	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>

Punch club	350 €	800 €	400 €	0 €	<b>0 €</b>
Tennis club	300 €	0 €	0 €		
Marche nordique		0 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>
Badminton		0 €	330 €	436 €	<b>330 €</b>
Le Godillot cléris	250 €	200 €	250 €	250 €	<b>250 €</b>
RESERVE	0 €		744 €		<b>4 500 €</b>
<b>Total</b>	<b>21 726 €</b>	<b>8 204 €</b>	<b>18 500 €</b>		<b>18 742 €</b>

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **accepte** d'inscrire au Budget Primitif 2018, la somme totale de 18 742 €, au titre des subventions allouées aux associations communales.

#### **5° AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE AGENT ADMINISTRATIF :**

Afin d'atteindre le nombre de 1 875 titres sécurisés (passeports, cartes d'identité) par an, et obtenir une indemnisation forfaitaire supérieure, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de l'agent affecté à cette tâche. Actuellement, l'agent occupe le poste à raison de 25 H 30 par semaine, une augmentation de 4 H 30 par semaine, soit 30 H serait nécessaire. D'autre part, en prévision du départ à la retraite au 30 septembre 2018 d'un adjoint administratif, Mme le Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter 5 heures hebdomadaire, consacrées à la formation de l'agent en charge des titres sécurisés, durant 5 mois. En conséquence, cet agent administratif passerait de 25 H 30 par semaine à 35 H 00, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **accepte** l'augmentation du temps de travail, à savoir passage de 25 H 30 par semaine à 35 H 00 par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018, et **décide** d'inscrire la dépense au budget primitif 2018.

#### **6° MISE EN STAGE AGENT TECHNIQUE :**

Considérant qu'un agent du service technique, a satisfait aux conditions de recrutement et vu les services effectués en qualité de non titulaire et qu'il a donné toute satisfaction, Mme le Maire propose aux membres du Conseil de le recruter en qualité d'adjoint technique stagiaire, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018, à raison de 35 heures hebdomadaire, pour une durée d'un an.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **autorise** Mme le Maire à recruter cet agent aux conditions énumérées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018, et s'engage à prévoir les dépenses au Budget Primitif 2018.

#### **7° - RIFSEEP :**

Mme le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, a donné un avis favorable en date du 26 Janvier 2018, au projet de délibération relatif à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, techniques, animateurs et ATSEM. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **valide** le projet de délibération qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion et **décide** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2018 au chapitre 012.

#### **8° CONVENTION CADRE D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL :**

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération avait été prise le 14 Octobre 2014, autorisant le Maire à signer une convention d'accompagnement entre la Commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

Cette convention permettait d'avoir une assistance technique pour la valorisation de la zone humide.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler cette convention qui a pris fin en décembre 2017.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine apporterait à la Commune de Clères, une mission d'animation territoriale : réalisation inventaires faune-flore sommaires, montage financier et technique de projets liés au patrimoine naturel, conseil et mise en place de travaux de restauration d'espaces naturels et d'aménagement de valorisation pédagogique et touristique.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer la convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine, prenant effet à compter de la présente délibération.

### **9° TARIFS MUNICIPAUX 2018 :**

<b>Droits de Place</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
Marché	1 €	1 €	1 €	<b>1 €</b>	
Expo (camion outils)	80 €	80 €	80 €	<b>80 €</b>	
Camping-car	5 €	5 €	5 €	<b>5 €</b>	
Terrasses	--	<b>17 €/m<sup>2</sup></b>	17 €/m <sup>2</sup>	<b>17 €/m<sup>2</sup></b>	
<b>Location Clara</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
WE - Clérois	400 €	400 €	400 €	<b>400 €</b>	
WE - hors commune	750 €	750 €	750 €	<b>750 €</b>	
Journée - Clérois	--	250 €	250 €	<b>250 €</b>	
Journée - hors commune	--	400 €	400 €	<b>400 €</b>	
Salles pour réunions prof.	70 €	70 €	70 €	<b>70 €</b>	
<b>ALSH / semaine</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Tarif journée 2018</b>
Clérois - Non Imposable	40 €	40 €	40 €	<b>40 €</b>	<b>8 €</b>
Clérois - Imposable	47,50 €	47,50 €	47,50 €	<b>47,50 €</b>	<b>9.50 €</b>
HC - Non Imposable	72,75 €	72,75 €	72,75 €	<b>72,75 €</b>	<b>14.60 €</b>
HC - Imposable	78 €	78 €	78 €	<b>78 €</b>	<b>15.60 €</b>
<b>ALSH / accueil matin ou soir</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Tarif journée 2018</b>
Forfait 5 jours	13,10 €	13,10 €	13,10 €	<b>13,10 €</b>	<b>2.80 € matin</b>
Forfait 4 jours	11 €	11 €	11 €	<b>11 €</b>	<b>2.80 € soir</b>
<b>Sortie Hénouville / semaine</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	

Cléris - Non Imposable	100 €	100 €	100 €	<b>100 €</b>
Cléris - Imposable	127 €	127 €	127 €	<b>127 €</b>
HC - Non Imposable	138 €	138 €	138 €	<b>138 €</b>
HC - Imposable	165,50 €	165,50 €	165,50 €	<b>165,50 €</b>
<b>Rémunérations Animateurs</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Avec BAFA / jour	61 €	55 €	55 €	<b>55 €</b>
Sans BAFA / jour	47 €	47 €	47 €	<b>47 €</b>
<b>Garderie Scolaire</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
demi-heure	1,40 €	1,40 €	1,40 €	<b>1,40 €</b>
<b>Cantine scolaire</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Cléris	3,40 €)	3,40 €	3,40 €	<b>3,40 €</b>
Hors commune	4,10 €	4,10 €	4,10 €	<b>4,10 €</b>
<b>Concession cimetière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
30 ans	220 €	220 €	220 €	<b>220 €</b>
15 ans	150 €	150 €	150 €	<b>150 €</b>
Superposition	80 €	80 €	80 €	<b>80 €</b>
Exhumation	250 €	250 €	250 €	<b>250 €</b>
Séjour caveau provisoire	20 €	20 €	20 €	<b>20 €</b>
Columbarium 30 ans	320 €	320 €	320 €	<b>320 €</b>
Superposition Columbarium	70 €	70 €	70 €	<b>70 €</b>

Bibliothèque	2015	2016	2017	2018
Clérois - < 18 ans	gratuit	gratuit	gratuit	<b>gratuit</b>
Clérois -18 à 25ans	6 €	6 €	6 €	<b>6 €</b>
Clérois - > 18 ans	10 €	10 €	10 €	<b>10 €</b>
HC - < 18 ans	gratuit	gratuit	gratuit	<b>gratuit</b>
HC -18 à 25ans	8 €	8 €	8 €	<b>8 €</b>
HC - > 18 ans	12 €	12 €	12 €	<b>12</b>

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** de maintenir les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus et **décide** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2018.

#### **10° - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :**

A reporter au prochain Conseil, en attente du Compte de Gestion de M. le Percepteur.

#### **11° - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 :**

Mme le Maire propose au Conseil les priorités d'investissement suivantes :

- 1 Bâtiment voyageur de la gare.
- 2 Démolition « Mille Club » et ex-ateliers.
- 3 Parking Quai Des Sports, accessibilité PMR cabinet paramédical et « dépose minute » centre bourg.
- 4 Défense incendie aux Marettes : possibilité d'une cuve enterrée. Suite aux investigations réalisées au niveau d'une mare, il n'est pas possible de l'utiliser comme défense incendie car le volume estimé est de 105 m3 alors qu'il faut au moins 220 m3.
- 5 Réfection voirie en partenariat avec la CCICV : Route des Marettes et Côte Sainfoins.
- 6 Achat terrain Cordelleville, études, viabilisation et vente.
- 7 Diagnostics halles et chapelle du Tôt.
- 8 Travaux chapelle du Tôt.
- 9 Achat tableau affichage dynamique - présentation par M. LESOBRE. Accord du Conseil sur le principe. Réflexion concernant le lieu d'implantation. M. LESOBRE va demander d'autres devis. Tondeuse, broyeur.

**Accord du Conseil Municipal** à l'unanimité des membres présents.

#### **12° PORTAGE FONCIER FRICHES «MILLE CLUB » ET ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX» :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a souhaité mobiliser les fonds friches pour réaliser les travaux de désamiantage et de déconstruction, ainsi que la déconnexion des réseaux du site « Mille Club », et anciens ateliers municipaux, situés rue des Fauvettes à Clères. L'EPF Normandie assurerait la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement de ces prestations. Les engagements de l'EPF Normandie seraient limités aux financements mis en place par la Région.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil,

- l'autorisation de vendre à l'EPF Normandie l'ensemble immobilier cadastré section A n°48, d'une contenance de 1 526 m<sup>2</sup> et section A n°50, d'une superficie de 438 m<sup>2</sup>.
- l'autorisation de signer la convention, concernant l'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Mille Club » et anciens ateliers municipaux,
- l'engagement du rachat par la Commune de Clères des immeubles dans un délai de 5 ans.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise d'une part**, Mme le Maire à vendre l'ensemble immobilier à l'EPFN, et **d'autre part** à signer la convention avec l'EPF Normandie.

#### **13° PORTAGE FONCIER BATIMENT VOYAGEUR DE LA GARE DE CLERES :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a souhaité mobiliser le fonds friche pour effectuer une étude de faisabilité et de programmation, nécessaires à la préparation des travaux de reconversion de l'ancien bâtiment voyageur de la gare de Clères, situé 388 rue H. Lemarchand, dans le but d'y installer des activités économiques ou maison de santé. L'EPF Normandie assurerait la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement de ces prestations.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil,

- l'autorisation de vendre à l'EPF Normandie l'ensemble immobilier cadastré section A n°1 210, d'une contenance de 289 m<sup>2</sup>,
- l'autorisation de signer la convention, concernant l'intervention de l'EPF Normandie, concernant le bâtiment voyageur de la gare de Clères,
- l'engagement du rachat par la Commune de Clères de l'immeuble dans un délai de 5 ans.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à vendre l'ensemble immobilier à l'EPFN, **autorise** Mme le Maire à signer la convention avec l'EPF Normandie, et **s'engage** à racheter l'immeuble dans un délai de 5 ans.

#### **14° CONSEIL EN ENERGIE DU DEPARTEMENT : DESIGNATION D'UN RESPONSABLE ENERGIE ET D'UN AGENT ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE « ECONOMIE D'ENERGIE » :**

La Commune bénéficiant du service de Conseil en Energie Partagé proposé par le Département, un élu « responsable énergie » doit être nommé. Il sera l'interlocuteur privilégié du Conseiller pour le suivi d'exécution du service.

Un agent administratif ou technique « économie d'énergie » doit être désigné (utilisation d'un logiciel pour la saisie des données des factures de la Collectivité).

M. DEHAIS Jean-Jacques, déjà désigné en tant que « responsable énergie » propose de renouveler sa candidature.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de nommer un adjoint administratif pour la mission « économie d'énergie ».

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **accepte** la candidature de M. DEHAIS Jean-Jacques comme « responsable énergie, ainsi qu'un adjoint administratif pour la mission « économie d'énergie, auprès du Département.

#### **15° CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UGAP :**

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin propose un partenariat avec la Société UGAP : centrale d'achat qui permet aux Communes d'acquérir des fournitures courantes (consommables de bureau, du mobilier et équipement général, des véhicules...). Cette contractualisation n'entraîne obligation ni en droit, ni en montant, laissant la liberté de recourir aux services d'autres fournisseurs. Les Communes adhérentes peuvent bénéficier de prix préférentiels, tarifs dégressifs.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **accepte** d'adhérer à cette contractualisation avec la Sté UGAP, pour l'achat de consommables de bureau, mobilier et équipement général, **souhaite** néanmoins conserver toute liberté de recourir à d'autres fournisseurs, **autorise** Mme le Maire à signer tous documents validant le partenariat avec la Sté UGAP, via la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

#### **16° - IMPASSE DES COLIBRIS :**

La parcelle AC n°137 est bordée par un chemin communal de 84 m<sup>2</sup> qui relie l'impasse des Colibris à un terrain privé en contre bas, près de l'immeuble du Clos des Cygnes. Les propriétaires de la parcelle AC n°137 ont bénéficié du chemin qui n'est pas clôturé et qui n'est pas délimité. Mme le Maire propose de régulariser la situation et de vendre le chemin. M. DEHAIS porte à la connaissance du Conseil que la transaction n'est pas possible, car il existe des canalisations sous ce chemin. Une convention de servitude est à établir.

#### **17° ENTRETIEN ET MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76), propose un service mutualisé d'entretien de l'éclairage public auprès des Communes adhérentes sur la période prévue par la convention. La convention débute à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 et se terminera le 31 Décembre 2018. Le Syndicat assure la maîtrise d'œuvre. La mission intègre les prestations suivantes : assistance pour la dévolution des travaux, établissement et l'envoi des commandes et des ordres de services annuels, surveillance et le contrôle des travaux d'entretien, constat d'achèvement des travaux d'entretien et les modalités relatives aux opérations de réception. La contribution financière de la Commune comprendra : le coût annuel de l'entretien avec un prix moyen proposé par foyer de 21,73 euros ; le coût des interventions ponctuelles sur le réseau ; participation aux frais de gestion de cette prestation de 1 euro par foyer lumineux et armoire, car toutes les communes adhérentes au SDE76 n'en bénéficieront pas du fait de leur non adhésion.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **adhère** au contrat de maintenance de l'éclairage public sur la période prévue par la convention et **autorise** Mme le Maire à signer la dite convention.

#### **18° INFORMATIONS DU MAIRE :**

- En 2018, 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre.
- Rencontre Associations, nouveaux habitants, enfants nés en 2017, médailles du travail. Le Conseil Municipal retient la date du 13 Avril à 18 H 30.
- Etat d'avancement du projet de réhabilitation du bâtiment voyageur de la gare : attendre la délibération de la Région, afin de rédiger la convention d'intervention et de groupement de commande pour début avril.